



Séance ajournée  
16 juin 2010

À la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 16 juin 2010 à 20 h 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Jocelyn Blondin, président  
Mme Silvia Barkany  
M. Jean-Pierre Brind'Amour  
M. Gilles Chagnon  
M. Gilbert Couture  
M. Mario Crevier  
M. Ugo de Montigny  
M. Alain Gauthier  
M. Dominique Kenney  
Mme Chantal Leblanc-Bélanger (20 h 45)  
Mme Johanne Légaré  
M. Jean Malette  
Mme Marthe Nault  
M. Jean-Pierre Reid  
M. Andrew Rhéaume

*Étaient absentes et absents :*

Mme Hélène Bélisle  
M. Michel Gervais  
M. Fernand Lavoie  
M. Jacques Lemay  
Mme Marie-Andrée Lépine  
Mme Francine Lorange  
Mme Francine Poitras  
Mme Gervaise St-Amour

*Étaient également présentes et présents :*

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général  
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint  
M. Pierre Ménard, secrétaire général  
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications  
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des techno. de l'information  
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives  
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines  
M. Simon Leclair, directeur, Serv. organisation scolaire et transport  
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières  
Mme Sylvie Maltais, directrice éducation des adultes  
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

**C.C.-09-10-1235** Monsieur Alain Gauthier propose d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants, le tout conformément à l'article 3.4 du Règlement sur les modalités de fonctionnement des réunions du Conseil avec les modifications suivantes :

**Point 5.** *Changement du titre comme suit : Demande d'ajout d'une école primaire dans le secteur ouest du territoire de la Commission scolaire pour 2014-2015*

**Point 6.** *Changement du titre comme suit : Embauche des professionnelles et professionnels de la construction – Projet « Agrandissement de l'École Euclide-Lanthier »*

**Ajouts :**

**Point 10.1** *Félicitations – Projet Pédibus de l'École Jean-de-Brébeuf*

**Point 10.2** *Loi sur les élections scolaires*

**Adoptée à l'unanimité.**

## **MESSAGE DU PRÉSIDENT**

### **Le président, M. Jocelyn Blondin, fait état des sujets suivants:**

Le président, M. Jocelyn Blondin, souhaite un bon retour à la table du Conseil à M. Andrew Rhéaume.

Il profite également de l'occasion pour remercier les directrices et directeurs des services qui participent à la tenue des séances. Il souligne le travail de chacun dans les différents dossiers et les remercie pour leur collaboration et leur patience. Il souligne que le travail se poursuit en 2010-2011 avec une bonne équipe de travail et qu'il est confiant que la prochaine année sera aussi productive.

## **NOMINATION – DIRECTRICE OU DIRECTEUR – ÉCOLE DES DEUX-RUISSEAUX**

**Incidence :** Mme Leblanc-Bélanger prend son siège (20 h 45).

Considérant la vacance au poste de directrice ou directeur à l'École des Deux-Ruisseaux;

Considérant l'ouverture de poste;

Considérant les entrevues tenues parmi les candidates et les candidats;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

**C.C.-09-10-1236** Monsieur Dominique Kenney propose que Madame Lynne Duval, directrice adjointe par intérim à l'École du Plateau, soit nommée directrice à l'École des Deux-Ruisseaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **NOMINATION(S)**

Ce point est reporté à la séance ajournée du 29 juin 2010 à 19 h 30.

## **DEMANDE D'AJOUT D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR OUEST DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR 2014-2015**

Considérant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

Considérant la croissance démographique dans le secteur urbain ouest de la Commission scolaire, secteur défini comme étant les bassins de clientèle des écoles des Rapides-Deschênes, Euclide-Lanthier, du Vieux-Verger, des Trois-Portages et du Village;

Considérant que les écoles du secteur urbain ouest peuvent accueillir un maximum de 2 598 élèves en 2011-2012;

Considérant que la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoit un effectif 3 255 élèves dans ce secteur en 2014;

Considérant la baisse de ratio maître – élèves au primaire entraînant une augmentation du nombre de groupes d'élèves prescrit par le MELS;

Considérant le renouvellement de la demande d'une école dans le secteur ouest de la Commission scolaire pour 2012-2013, par le Conseil du 9 juin 2010, portant le no de résolution C.C.-09-10-12-14;

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par sa direction de l'équipement scolaire prévoit, en date de juin 2010, un déficit de plus de 20 locaux dès 2012 et de 49 locaux en 2014 dans le secteur ouest;

Considérant que la Ville de Gatineau prévoit la mise en chantier de plus de 1200 nouveaux logements par année jusqu'en 2016 dans le secteur Aylmer;

Considérant la recommandation du Comité de l'organisation scolaire et du transport ;

**C.C.-09-10-1237** Monsieur Jean-Pierre Reid propose d'adresser une nouvelle demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'une école primaire de type 3 - 18 soit construite dans le secteur urbain ouest de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour l'année 2014-2015.

**Pour : 12  
Contre : 1  
Abstention : 0**

**Adoptée à la majorité.**

**EMBAUCHE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS  
DE LA CONSTRUCTION – PROJET « AGRANDISSEMENT DE  
L'ÉCOLE EUCLIDE-LANTHIER »**

Considérant l'autorisation ministérielle pour un projet d'agrandissement de l'École Euclide-Lanthier;

Considérant que le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit que les contrats pour les professionnels de la construction sont octroyés, par un Comité de sélection, à la suite d'un appel d'offres public basé sur des critères de qualité;

Considérant les termes de notre appel d'offres public #09-10-55;

Considérant les délibérations des membres du Comité de sélection pour le choix des professionnelles et professionnels de la construction;

Considérant la recommandation du Comité de sélection;

**C.C.-09-10-1238** Monsieur Jean-Pierre Reid propose

- que les firmes de professionnelles et professionnels suivantes soient embauchées selon les termes du devis descriptif pour le projet d'agrandissement de l'École Euclide-Lanthier, le tout en conformité avec les décrets respectifs;
- que les honoraires soient conformes au décret en vigueur, selon la méthode à pourcentage;

Les firmes de professionnelles et professionnels sont les suivantes :

Architectes : Fortin, Corriveau, Salvail  
15, rue Connaught  
Gatineau (Québec) J8J 4C8

Ingénieurs en mécanique –  
électricité :

CIMA+  
420, boul. Maloney Est , bureau 201  
Gatineau (Québec) J8Z 1V4

Ingénieurs en structure et  
aménagement extérieurs :

Les consultants Yves Auger & Associés  
196, boul. St-Joseph  
Gatineau (Québec) J8Y 3W9

**Adoptée à l'unanimité.**

### **APPROBATION DES BUDGETS DES ECOLES ET DES CENTRES**

Considérant que conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés à partir du cadre budgétaire ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les Conseils d'établissement (articles 95 et 110.4) ;

Considérant que ces budgets sont partie intégrante du budget de fonctionnement de la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en comité de travail-budget ;

**C.C.-09-10-1239** Monsieur Gilbert Couture propose d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications pouvant affecter les revenus et dépenses des établissements.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNEE 2010-2011**

Considérant que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2010-2011 ;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice égal ou inférieur au montant de l'appropriation de 10 % du surplus accumulé au 30 juin 2008 ;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 9 421 390 442 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2010-2011 ;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,29221 \$ ;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi sous réserve de l'adoption du Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire 2010-2011 prévue le 23 juin 2010 ;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en comité de travail-budget ;

**C.C.-09-10-1240** Monsieur Mario Crevier propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,29221 \$, sous réserve de l'adoption du Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire 2010-2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **TAXE SCOLAIRE – TAUX D'INTERET SUR LES ARRERAGES**

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en comité de travail-budget ;

**C.C.-09-10-1241** Madame Johanne Légaré propose que le taux d'intérêt sur les arrérages de la taxe scolaire soit maintenu à 14 % pour l'année scolaire 2010-2011.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **TAXE SCOLAIRE – DATE DE FACTURATION**

Considérant la résolution C.C.-06-07-673;

Considérant que l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que le premier versement de taxe scolaire est exigible le trente et unième jour et le deuxième versement, le cent vingt et unième jour qui suivent l'expédition du compte ;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en comité de travail-budget ;

**C.C.-09-10-1242** Monsieur Dominique Kenney propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais procède à l'émission de la facturation de la taxe scolaire en date du 1<sup>er</sup> août annuellement.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **FÉLICITATIONS**

##### **PROJET PEDIBUS DE L'ÉCOLE JEAN-DE-BREBEUF**

**C.C.-09-10-1243** Madame Johanne Légaré propose que des félicitations soient transmises à Madame Manon Côté, instigatrice du projet « Pédibus » de l'École Jean-de-Brebeuf et membre de l'Organisme de participation des parents, en collaboration avec le programme « Mon école à pied à vélo ! ».

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **HUIS CLOS**

**C.C.-09-10-1244** Monsieur Alain Gauthier propose la tenue d'un huis clos.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **LEVÉE DU HUIS CLOS**

**C.C.-09-10-1245** Monsieur Alain Gauthier propose la levée du huis clos.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **LOI SUR LES ELECTIONS SCOLAIRES**

Ce point est reporté à la séance ajournée du 29 juin 2010.

## **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**C.C.-09-10-1246** Monsieur Ugo de Montigny propose l'ajournement de la séance au 29 juin 2010 à 19 h 30.

Il est 21 h 45.

**Adoptée à l'unanimité.**

Le président

Le secrétaire général

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 16 JUIN 2010**

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Message du président
3. Nomination – Directrice ou directeur – École des Deux-Ruisseaux
4. Nomination (s)
5. Demande d'ajout d'une école primaire dans le secteur ouest du territoire de la Commission scolaire pour 2014-2015
6. Embauche des professionnelles et professionnels de la construction – Projet « Agrandissement de l'École Euclide-Lanthier »
7. Approbation des budgets des écoles et des centres
8. Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2010-2011
9. Taxe scolaire – Taux d'intérêt sur les arrérages
10. Taxe scolaire – Date de facturation
- 10.1 Félicitations – Pédibus de l'École Jean-de-Brébeuf
- 10.2 Loi sur les élections scolaires
11. Ajournement de la séance